



association *Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays beaujolais*

**Marie-France Rochard**

169, rue Peignaux-Dame Le Bois-d'Oingt

69620- Val d'Oingt

[mf.rochard@orange.fr](mailto:mf.rochard@orange.fr)

pour l'association « Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays beaujolais »

Val d'Oingt, le 17 décembre 2024

**Enquête publique SCOT-Beaujolais - 2024**

Commissaires enquêteurs

SCOT-Beaujolais-enquête publique 2024

- **Quelques remarques :**

- Malgré des délais courts pour avoir accès aux textes présentés à l'enquête, nous avons apprécié d'avoir accès à l'ensemble des documents, en version imprimée à la mairie de Val d'Oingt et en version en ligne à la suite.
- Tous les sujets traités présentent de l'intérêt : il est important que chacun puisse donner un avis. **Mais le SCOT et sa démarche de planification restent ignorés.**
- Nous regrettons que seuls les élus aient été informés des différentes étapes de cette préparation, surtout lors des dernières années de validation. Nous avons pu nous rendre à la réunion de présentation organisée à Lozanne en 2023, avec une présentation debout et des panneaux d'exposition. A la suite, il aurait pu être proposé et organisé un ou deux ateliers ciblés à la population locale intéressée de chaque Communauté de commune, avec inscription et travail en commissions. Motiver une cinquantaine de personnes non élues serait déjà un résultat positif.

- **Le contenu du dossier :**

Après avoir participé depuis 2009 à des ateliers sur le SCOT-Beaujolais précédent, puis avoir été élue à la CCBPD et l'une des représentants de la CCBPD au Syndicat Mixte, il m'a été plus facile de m'intéresser au contenu de ce dossier. Le travail réalisé pour le SCOT a été important et la présentation du dossier synthétique est de qualité.

On retrouve les mêmes thèmes que dans les textes précédents avec quelques évolutions positives. Mais des sujets de fond restent non résolus. Nous souhaitons attirer votre attention sur certains d'entre eux.

**Les augmentations de populations attendues, qui semblent souhaitées et même imposées**, alors que les zones concernées n'ont pas les moyens (ou l'envie) d'apporter les services nécessaires à la population résidente.

Il ne s'agit pas que des emplois, et des commerces, mais des équipements publics nécessaires pour le « Bien vivre » et la culture, mais aussi l'égalité des chances pour les jeunes scolarisés en milieu rural. Quelle différence entre les projets culturels de qualité de l'agglomération de Villefranche-Anse et ceux de Val d'Oingt !

**Planifier un projet serait pourtant une possibilité intéressante de raisonner en collectif.**

Pour notre territoire la décision annoncée de déconcentrer les nouvelles constructions de logements et les zones d'activité vers l'ouest du Beaujolais, n'a pas de sens en regardant les cartes géographiques du dossier. Les voies de communication, les emplois, la culture sont à l'Est et au sud vers l'agglomération lyonnaise. **Nous sommes au centre, oubliés dans les besoins et contraintes à supporter les nuisances.**

Par exemple, pour la commune de Val d'Oingt, on construit des équipements sans se préoccuper **des voies d'accès qui traversent le centre du Bois-d'Oingt** pour se rendre dans les villages proches. Une responsabilité des routes départementales ? Pas de déviation prévue pour le futur, pas de trottoir, pas de zone réservée pour ces voies.

**Nous réclamons au Bois-d'Oingt, la réalisation d'une médiathèque d'intérêt général** pour desservir les familles des enfants de nos deux collèges (plus de 1000 enfants). Nous demandons de tenir compte des augmentations de populations prévues dans le SCOT (+ 20% dans la période jusqu'à 2040). Mais les décideurs, chacun à leur niveau, ne regardent que les obligations minimales non chiffrées.

Proposition : changer les normes. Quelques principes simples : **toute commune ayant un collège et ou un lycée doit avoir un équipement médiathèque de ce type, une salle de spectacle**, lieu de loisirs et de culture, à la taille adaptée. Le département avait travaillé sur ce projet d'ensemble. J'attends de voir une carte géographique de répartition des équipements culturels pour la zone d'influence autour de Lyon, **en même temps et dans la même proportion que l'agglomération nous demande d'accueillir des populations nouvelles.**

- **Paysages et patrimoines**

Le SCOT évoque la question et donne des recommandations générales. Plusieurs études ont été réalisées ces dernières années, dont la Charte « Bien construire dans les Pierres dorées » de la CCBPD » et les « Plans paysages » des zones viticoles. **Sont-elles**

## **bien citées et prises en compte dans les PLU et les services d'urbanisme ? ou bien les dossiers sont-ils rangés dans des tiroirs ?**

N'oublions pas que le tourisme de notre secteur proche de Lyon apporte des ressources économiques importantes, des emplois locaux et soutient l'agriculture. Il ne survivrait pas à une « industrialisation » de ses paysages. Dissimuler les traces de ces nouveaux équipements est possible, à condition d'apporter une attention préventive à leurs implantation et de la réclamer (= imposer) aux entreprises du bâtiment concernées.

Il manque des structures d'accueil et de logements adaptées au tourisme rural des petits villages (hôtels ou gites pour séjourner... camping avec mobilhomes). Ils peuvent être intégrés dans les m2 des zones d'activité que vous fixez à 60% des terrains utilisés.

- **Information du public**

La communication des documents au public est très importante. La dématérialisation la facilite à condition que l'accès en soit sûr, simple et permanent.

Nous demandons que tous les documents du nouveau SCOT restent en ligne, même après la fin de l'enquête publique, non seulement sur le site du Syndicat Mixte du Beaujolais, mais aussi sur le site de chaque communauté de communes ; les modifications qui seront apportées au fil des années, également.

Ne pas oublier les versions imprimées dans chaque commune.

Ne pas oublier de **simplifier les façons d'accéder aux documents** pour les personnes peu à l'aise avec l'informatique ou handicapées.

Merci de votre attention.

Marie-France Rochard, présidente

Site <http://bvabo.fr>